



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

GRAND-LIBOURNAIS



Communauté de Communes
du Grand Saint-Émilionnais
Cultiver l'exception !



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire du Grand Libournais :

-  **La Communauté d'Agglomération de Libourne**
représentée par Monsieur Philippe BUISSON, son Président,
-  **La Communauté de Communes du Fronsadais,**
représentée par Madame Marie-Françoise REGIS, sa Présidente,
-  **La Communauté de Communes du Pays Foyen,**
représentée par Monsieur Pierre ROBERT, son Président,
-  **La Communauté de Communes de Castillon Pujols,**
représentée par Monsieur Jacques BREILLAT, son Président
-  **La Communauté de Communes Grand Saint Emilionnais,**
représentée par Monsieur Bernard LAURET, son Président,

Et

-  **Le PETR du Grand Libournais**
représentée par Monsieur Jacques BREILLAT, son Président,

ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de **La Communauté d'Agglomération de Libourne** en date du **12 décembre 2022** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes **du Fronsadais**, en date du **14 décembre 2022** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes **du Pays FOYEN** en date du **6 décembre 2022** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes **de Castillon Pujols** en date du **9 décembre 2022** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes **du Grand Saint Emilionnais** en date du **8 décembre 2022** approuvant le contrat de développement et de

transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du **PETR du Grand Libournais** en date du **13 décembre 2022** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Gironde et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du **Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine** en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Gironde et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

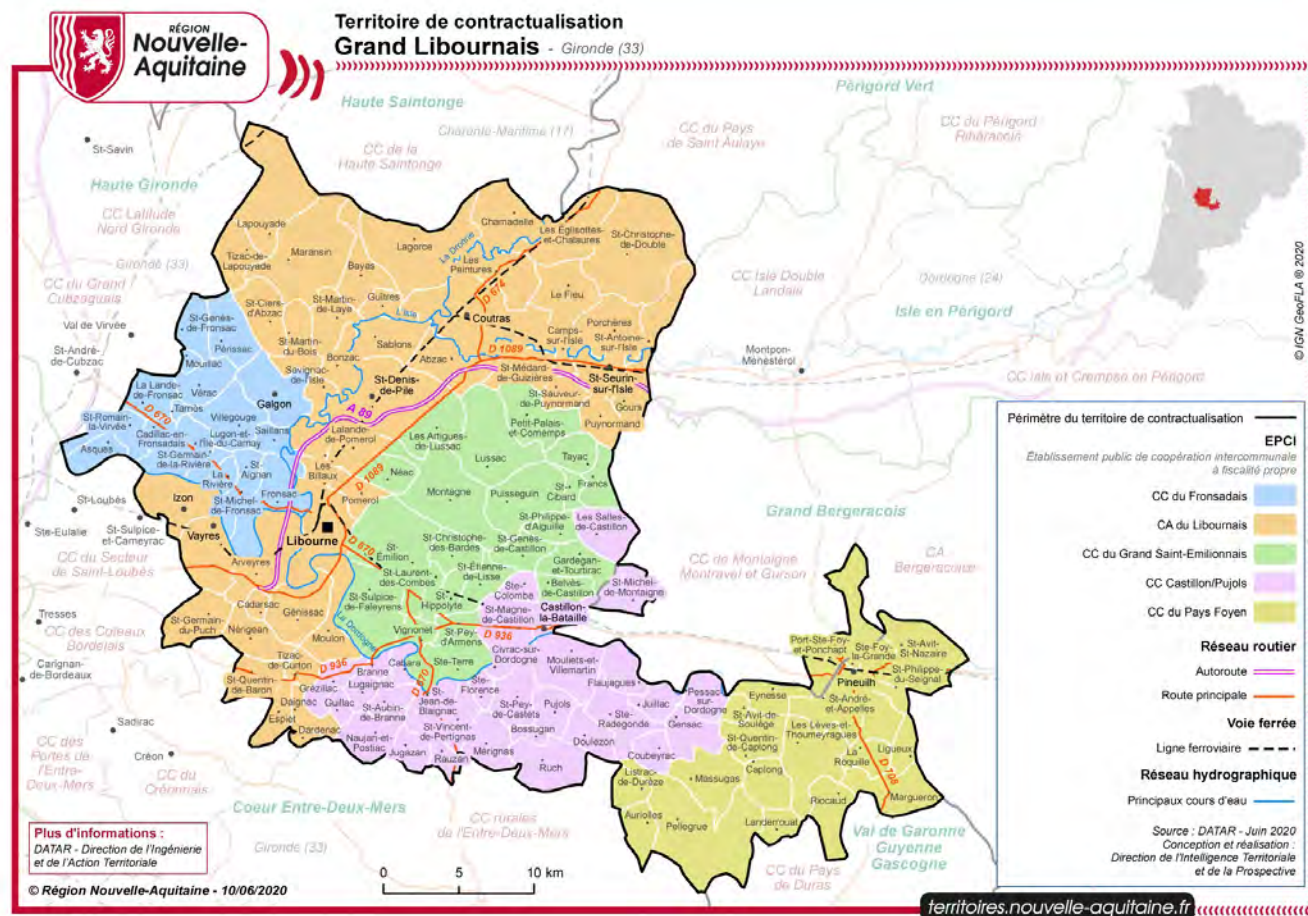
Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Données générales :

S'étirant de la métropole bordelaise jusqu'à l'agglomération bergeracoise, le Grand Libournais est un territoire mixte (urbain, péri-urbain et rural) organisé autour du pôle de Libourne et sous forte influence de la zone métropolisée de Bordeaux.

Cinq EPCI constituent le territoire de contractualisation: la Communauté d'agglomération du Libournais (CALI), la CC Castillon/Pujols, la CC du Fronsadais, la CC du Grand Saint-Émilionnais et la CC du Pays Foyen. Le territoire de contractualisation, d'une superficie de 1 387,31 km², est composé de 136 communes et compte 158 875 hab. (2019).

Seule la Communauté de communes du Pays Foyen est classée en vulnérabilité forte, les Communautés de communes de Castillon Pujols et la CALI en vulnérabilité intermédiaire. Les deux autres communautés de communes sont considérées comme en vulnérabilité moindre.

Le territoire de 136 communes est composé de 125 communes peu denses ou très peu denses, considérées comme « rurales », qui regroupent 60 % des habitants et de 11 Communes denses, considérées comme « urbaines » que sont Arveyres, Les Billaux, Cadillac-en-Fronsadais, Coutras, Izon, La Lande-de-Fronsac, Libourne, Pineuilh, Saint-Denis-de-Pile, Sainte-Foy-la-Grande, Vayres (voir annexe 3).

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1. Réussir l'intégration et le report métropolitain :

- 1.1 Déployer une offre renouvelée de transports et de mobilité douce
- 1.2 Poursuivre la régénération des centralités, pôles de vie et de services
- 1.3 Prendre place dans l'économie métropolitaine (y compris touristique)

Axe 2. Valoriser les talents et les compétences :

- 2.1 Construire une offre éducative et de formation territorialisée
- 2.2 Renforcer l'inclusion sociale des plus vulnérables
- 2.3 Déployer une offre culturelle diversifiée et accessible

Axe 3. Organiser la résilience territoriale en appui sur les milieux et les ressources du vivant

- 3.1 Faire de la transition énergétique une réalité territoriale
- 3.2 Accompagner le développement de l'économie de la valorisation
- 3.3 Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, **un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 40% en faveur des communes rurales** correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire de Haute Gironde** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du programme **d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires

fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du PETR du Grand Libournais et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou

modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...)

des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont définies en lien avec la définition de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 7 exemplaires

A, le

Le Président
du Conseil Régional de Nouvelle-
Aquitaine,

Alain ROUSSET

A, le

Le Président
de La Communauté d'Agglomération de
Libourne

Philippe BUISSON

A, le

Le Président
de la Communauté de
Communes du Fronsadais,

Marie-Françoise REGIS

A, le

Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays Foyen,

Pierre ROBERT

A, le

Le Président
de la Communauté de
Communes de Castillon Pujols,

Jacques BREILLAT

A, le

Le Président
de la Communauté de Communes
du Grand Saint Emilionnais,

Bernard LAURET

A, le

Le Président
du PETR du Grand Libournais ,

Jacques BREILLAT

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU GRAND LIBOURNAIS 2023-2025 Annexe 1

Note des enjeux

Le Grand Libournais est territoire de projet de 20 ans d'âge, encore jeune, mais déjà mûr, car la transformation économique et sociale est en cours depuis quelques décennies déjà.

Le Grand Libournais se situe dans le quart Nord-Est du plus grand département de France qu'est la Gironde. Il constitue une communauté d'intérêt entre la Communauté d'Agglomération du Libournais et les communautés de communes Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Pays Foyen.

Il reprend presque intégralement les limites administratives de l'arrondissement de Libourne, qui a conservé depuis 200 ans son identité d'interface avec le département voisin de la Dordogne, les villes de Bergerac et de Périgueux, et plus largement, de rotule vers l'Est et le Nord de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Grand Libournais est avant tout une terre viticole et vinicole, depuis le Moyen-âge et la création de *Leyburn* en 1270. Il est le berceau de vignobles de renommée mondiale depuis des siècles ; et à partir de lui un territoire de production agricole et industrielle qui exporte.

Le Grand Libournais est aussi une terre de confluence des eaux (Dordogne, Isle, Dronne, Saye, Lary, Barbanne, Lavie, etc.) qui structure tout l'espace vécu, ses paysages, sa valeur écologique et environnementale, son cadre et sa douceur de vivre.

Vingt ans, deux cents ans, plus de huit cents, ou des milliers d'années : le Grand Libournais est dépositaire de toutes ces strates d'Histoire, des plus anciennes aux plus récentes. Toutes comptent, toutes racontent le territoire, ses marqueurs profonds, ses qualités, ses potentiels de transformation : la vigne et le vin, mais aussi l'eau et les palus ; les bastides et les villes et villages, mais aussi ce qui les distingue, voire les oppose dans les siècles ; les vallées qui relient, mais aussi les bois qui signalent des confins (Landais, Double) ; Bordeaux la si proche, mais aussi Saint-Emilion la si célèbre, Libourne, Castillon-la-Bataille, Sainte-Foy-la-Grande, ou Coutras, les si essentielles au quotidien.

Autant de motifs qui font reconnaître le Grand Libournais comme un grand territoire, grand par sa taille (aujourd'hui 1.300 km², 160.000 habitants, 136 communes, 5 intercommunalités), et grand par son histoire, son patrimoine, sa culture, ses richesses ; reconnaître aussi ses distinctions internes, ses écarts, sa complexité administrative (à cheval sur 2 départements et 3 arrondissements), voire ses oppositions et ses tensions, pour les saisir toujours plus comme des complémentarités et toujours moins comme des empêchements ; et reconnaître, alors, ce qui le travaille et le transforme.

Ce qui arrive au Grand Libournais

Éléments de diagnostic

Pandémie, réchauffement climatique accéléré, effondrement écologique, transition énergétique : les temps sont aux bouleversements systémiques, et le Grand Libournais n'y échappe pas. Mais pour être dans chaque territoire, à la hauteur de ce qui le travaille et le transforme, il faut un peu moins de discours global, et un peu plus de vigilance locale quant aux spécificités de ce qui arrive.

3

La transformation du Grand Libournais a deux sources majeures, au moins : une externe et une interne :

- La première vient de l'Ouest : c'est l'effet de métropolisation depuis Bordeaux, dont l'aire d'attraction de 1,34 million d'habitants intègre tout l'Ouest du Grand Libournais. En théorie, pratiquement tout le territoire est à moins d'une heure de route de la métropole ; et c'est un potentiel pour plus d'emplois, plus de services, plus d'ouverture sur le monde, plus de clients, plus d'investisseurs, plus d'opportunités en tout genre.
En pratique, la métropolisation amène aussi son cortège d'inconvénients : plus d'urbanisation, plus d'encombres, plus de pression foncière et environnementale, plus de difficultés à se loger, plus de fragilités et de tensions sociales.
Le Grand Libournais n'échappe pas au constat universel : la métropolisation est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. Toute la question est d'être à la hauteur du « à la fois », partout et pour tout le monde.
- La seconde source de transformation est interne : c'est la mutation qui agite la socio-économie du vignoble. Il fait face à un bouleversement climatique profond, au cours duquel il doit inventer sa résilience. Il emploie de moins en moins, et, dans les vignes au moins, essentiellement une main d'œuvre étrangère et saisonnière. Il demeure prestigieux, mais il n'est plus partout aussi rentable, voire simplement viable, car la concurrence mondiale est rude. Il tient toujours l'espace de sa « trame pourpre », mais il est moins hégémonique dans la vocation des sols, qui doivent accueillir aussi d'autres fonctions économiques et environnementales.
Ainsi, si le vignoble fédère encore le Grand Libournais avec sa diversité et malgré sa fragmentation, cela ne suffit plus pour tenir le grand territoire ensemble, car cela ne résume plus toutes ses ambitions et ses nécessités.

Ce qui rassemble le Grand Libournais

Les enjeux partagés

Le Grand Libournais peut constituer un même bassin d'emploi auquel s'adossent plusieurs petits bassins de vie, et faire un seul bassin d'envies, à condition de vouloir partager tout à la fois les problèmes et les solutions.

Une première grappe de problèmes et de solutions, qui rassemblent si l'on en a l'envie, mais qui divisent sinon, est **le rapport à Bordeaux**, et l'économie des liens entre la métropole et le Grand Libournais. S'inscrit-on dans un processus d'intégration ou bien alors de fragmentation ?

- Une première réponse est à rechercher dans la politique globale des mobilités que se donnera le grand territoire, parce que c'est désormais partout le facteur n°1 d'inclusion économique et sociale.
- Une seconde dans la capacité du Grand Libournais à développer des fonctions de services, de production et une offre touristique qui le mettent en position de réciprocité avec la métropole, faute de quoi il ne sera que sa périphérie dortoir.

Une seconde grappe de problèmes et de solutions, qu'on trouvera dans chacune des cinq communautés qui forment le Grand Libournais, et qui fait nécessairement agenda commun est la question de **la promotion sociale et éducative** de la population.

Le Grand Libournais est traversé par « l'écharpe de pauvreté » qui, du Médoc à l'Entre-Deux-Mers, caractérise le Nord-Gironde. Les écarts de condition sociale sont considérables d'une localité à une autre, mais globalement, le Grand Libournais c'est plus de ménages sous le seuil de pauvreté, plus d'actifs au chômage (et surtout d'actives chômeuses), moins de diplômés, moins de ménages mobiles dans leur trajectoire résidentielle, plus d'ouvriers et surtout d'exploitants agricoles et deux fois moins de cadres et professions intellectuelles supérieures, un peu moins de jeunes et un peu plus de vieux, etc.

Le Grand Libournais est, en somme, un territoire populaire, parce qu'avant tout productif, surtout en agriculture. Donc un territoire exposé à la compétition économique, avec des poches de précarité et de décrochage qui se marginalisent et se paupérisent, et attirent alors les ménages victimes de la relégation sociale.

Ce cercle vicieux des pathologies sociales mine un certain nombre de communes, en particulier à l'Est et au Nord, et en particulier dans les centres anciens.

Contre sa reproduction permanente, l'éducation et la culture font une réponse essentielle, porteuse dans la durée d'une promesse de promotion collective.

Au-delà de la question sociale qui est posée avec force, ce que les communes et communautés concernées savent mieux que quiconque, c'est la perspective de s'ériger en territoire apprenant, en territoire de compétences, en territoire de formation professionnelle, donc en territoire d'épanouissement des futurs jeunes actifs, qui peut rassembler, là aussi fortement.

Une troisième et dernière grappe de problèmes et de solutions qui s'impose partout avec une urgence croissante, c'est l'attention collective accordée au **ménagement du territoire**, qui doit pouvoir accueillir sans se pervertir, augmenter ses capacités résidentielles et économiques face au report métropolitain, sans diminuer ses qualités patrimoniales et environnementales, au risque de les perdre un jour.

Un territoire sous la pression d'urbanisation comme le Grand Libournais (au moins à l'Ouest) doit y être particulièrement attentif pour ne pas obérer son développement à long terme.

La gestion de l'eau et des cours d'eau, la santé des milieux vivants et la protection des plus fragiles, la sobriété foncière, la maîtrise du cycle des matières, et la lutte contre toutes les pollutions, sont des enjeux qui doivent être pris en charge à toutes les échelles. Celle du Grand Libournais, qui s'enorgueillit à juste titre de la qualité de son cadre de vie et de ses paysages, est particulièrement pertinente, ni trop fragmentée, ni trop lointaine.

Ces sujets rassemblent les territoires, et plus encore celles et ceux qui les habitent et aspirent de plus en plus nombreux à entrer dans une ère de transition et de changement de modèle, sur bien des plans.

Ce sur quoi s'accordent la Région et le Grand Libournais

La stratégie territoriale

6

1. Réussir l'intégration et le report métropolitains

Le rapport à Bordeaux traite des liens entre la métropole et le Grand Libournais dans la politique globale des mobilités, facteur d'inclusion économique et sociale. Il intègre également la capacité du Grand Libournais à développer des fonctions de services, de production et une offre touristique en écho à celles de la métropole.

- a. Déployer une offre renouvelée de transports et de mobilité douce¹
- b. Poursuivre la régénération des centralités, pôles de vie et de services²
- c. Prendre place dans l'économie métropolitaine (y compris touristique)³

2. Valoriser les talents et les compétences

La question de **la promotion sociale et éducative** de la population est soulevée tout comme l'éducation et la culture face aux poches de précarité et de décrochage qui se marginalisent et se paupérissent en Grand Libournais.

- a. Construire une offre éducative et de formation territorialisée⁴
- b. Renforcer l'inclusion sociale des plus vulnérables⁵
- c. Déployer une offre culturelle diversifiée et accessible⁶

Indicateurs de suivi :

¹ Elaboration du Schéma des mobilités en vue du futur Contrat Opérationnel de Mobilité ; nombre/nature/localisation de projets mis en œuvre.

² Elaboration du programme de l'Action Collective de Proximité et reprise de ses indicateurs de mise en œuvre ; nombre/nature/localisation de services à la population créés.

³ Reprise des indicateurs de suivi du programme Territoires d'Industrie ; élaboration du Schéma d'attractivité économique et reprise de ses indicateurs de mise en œuvre.

⁴ Nombre/nature/localisation de projets de formation mis en œuvre ; nombre d'emplois créés.

⁵ Evolution du taux de chômage.

⁶ Nombre/nature/localisation des offres culturelles créées.

3. Organiser la résilience territoriale en appui sur les milieux et les ressources du vivant

L'attention collective accordée au **ménagement du territoire** permettra d'augmenter ses capacités résidentielles et économiques face au report métropolitain tout en préservant ses qualités patrimoniales et environnementales

- a. Faire de la transition énergétique une réalité territoriale⁷
- b. Accompagner le développement de l'économie de la valorisation⁸
- c. Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial⁹

⁷ Elaboration du Bilan énergétique territorial et d'une planification des actions, avec reprise de ses indicateurs de mise en œuvre.

⁸ Nombre/nature/localisation de projets d'économie circulaire.

⁹ Reprise des indicateurs de suivi du Projet Alimentaire Territorial ; évolution du parc d'hébergement des travailleurs saisonniers ; élaboration d'un plan de lutte contre la désertification vétérinaire ; nombre/nature/localisation de projets maraîchers.

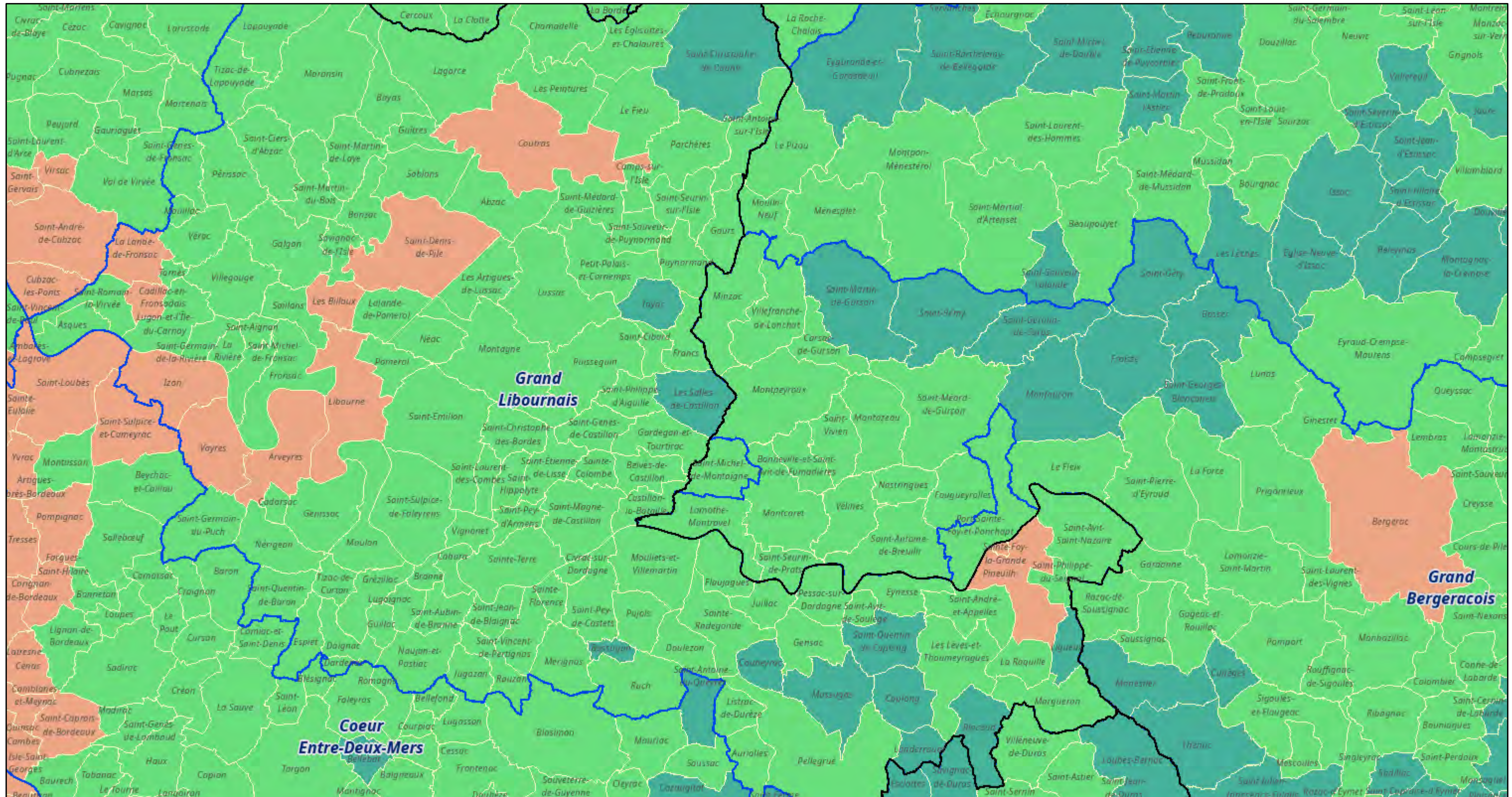
AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
									BP 2023	BP 2024	BP 2025			
1.1 : Déployer une offre renouvelée de transports et de mobilité douce		Pôle d'échange multimodal de LIBOURNE	CALI	LIBOURNE	MATURE		20 971 170 €		x			Règlement d'intervention (RI) Gares	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Aménagement d'une zone intermodale sur le site du pôle gare multimodal de Sainte-Foy-la-Grande – Pineuilh dans le cadre de l'ORT multisite	CdC Pays Foyen	ST FOY LA GRANDE	AMORÇAGE	X							Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Pôle d'échange multimodal de Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	AMORÇAGE	X							Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Schéma Directeur des Mobilités du Grand Libournais	PETR	GRAND LIBOURNAIS	AMORÇAGE							Etude préalable à l'élaboration du Contrat opérationnel de mobilité. Méthodologie à coordonner avec la Région.	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Halle de Coutras	Coutras	Coutras	MATURE		3 067 922 €	460 188	x			Projet structurant multiple : Halles, restaurant, espace culturel et d'exposition	Revitalisation centres bourgs	
		CIAP (Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine) au couvent des Cordeliers (Etude et travaux)	Libourne	Libourne	AMORÇAGE								Culture - Patrimoine	
		Restauration extérieure de l'église Saint Jean- Baptiste	Libourne	Libourne	MATURE		5 148 472 €	500 000	x			Travaux de restauration de la flèche et des extérieurs inscrits au CPER: en 2 phases: 1 financée en 2022 à hauteur de 600 000€ et la phase 2 en 2023 à hauteur de 500 000€.	Culture - Patrimoine	
		Restauration intérieure de l'église Saint Jean-Baptiste	Libourne	Libourne	AMORÇAGE								Culture - Patrimoine	
		Restauration Eglise St Symphorien 2 Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	AMORÇAGE	X							Culture - Patrimoine	
		Habitat inclusif et participatif de Castillon-la-Bataille	Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	MATURE	X	1 433 354 €	150 000				AAP Habitat Inclusif 2022.	Revitalisation centres bourgs	
		Patrimoine : sollicitation du label Ville d'Art et d'histoire : inventaire, signalétique historique, actions en faveur de la jeunesse	Libourne	Libourne	MATURE		319 000 €	60 000	x			Sur inventaire : 60 000€ soit 1 chargé d'étude pendant 3 ans.	Culture - Patrimoine	
		Reconversion de l'ancienne bibliothèque en restaurant et cellules commerciales	Saint-Denis-de- Pile	Saint-Denis-de-Pile	MATURE		571 531 €	114 305	x				Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
									BP 2023	BP 2024	BP 2025			
Axe 1 : Réussir l'intégration et le report métropolitain :	1.2 : Poursuivre la régénération des centralités, pôles de vie et de services	Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Seurin-sur-l'Isle	Saint-Seurin-sur-l'Isle	Saint-Seurin-sur-l'Isle	MATURE	X	1 002 000 €	200 000	X			Labellisation ARS préalable	Santé - Silver économie	
		Requalification de l'ancienne école de Pellegrue en restaurant auberge et cellules commerciale	Pellegrue	Pellegrue	Amorçage	X						Suivant usages des lieux	Revitalisation centres bourgs	
		Réhabilitation du presbytère de Néac en espace professionnel	CdC du GSE	Néac	MATURE	X	836 633 €	100 000	X				Santé - Silver économie	
		Construction d'un bâtiment en vue de l'implantation d'une boulangerie/pâtisserie et d'une boucherie/charcuterie	Les Artigues-de-Lussac	Les Artigues-de-Lussac	MATURE	X	600 000 €	160 000	X				Commerce - Artisanat - Développement local	
		Réhabilitation d'une épicerie seule et unique commerce de la commune	St Genes de Fronsac	St Genes de Fronsac	MATURE	X	8 000 €		X				Commerce - Artisanat - Développement local	
		Construction d'un bâtiment en vue de l'implantation d'un commerce épicerie/multiple rural	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	AMORCAGE	X							Commerce - Artisanat - Développement local	
		Maison de santé de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	AMORCAGE	X						Labellisation MSP ARS	Santé - Silver économie	
		Eglise Notre Dame de Cornemps	Petit Palais	Petit Palais	AMORCAGE	X						L'église est inscrite au titre des MH.	Culture - Patrimoine	
		Convention Revitalisation centre ville centre bourg ST FOY LA GRANDE	CdC Pays Foyen	ST FOY LA GRANDE	Chantier Clé	X							Revitalisation centres bourgs	
		Convention Revitalisation centre ville centre bourg Castillon la Bataille	Castillon la Bataille	Castillon la Bataille	Chantier Clé	X							Revitalisation centres bourgs	
		ACP Revitalisation artisanale et commerciale des centres-villes/bourgs	PETR	GRAND LIBOURNAIS	Amorçage							Etude stratégique en cours. Actions déjà identifiées en matière de structuration des artisans (CC GSE) et de numérisation (CC Pays Foyen).	Commerce - Artisanat - Développement local	

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	CÔT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
									BP 2023	BP 2024	BP 2025			
	1.3 : Prendre place dans l'économie métropolitaine y compris touristique	Navigabilité de l'Isle : aménagement d'un ponton sur la commune de Guitres	CALI	Guitres	AMORCAGE	X						Uniquement si construction d'un nouveau ponton non existant (pas sur la réhabilitation qui relève du gestionnaire)	Tourisme	
		Construction d'une passerelle sur l'Isle (en partenariat avec la CALI)	CdC Fronsadals	Saillans	AMORCAGE	x						Sous réserve que la passerelle soit intégrée au tracé de l'itinéraire V91 et uniquement pour le passage piéton ou vélo (pas de voirie)	Tourisme	
		Création d'une Vélo Route	CdC Fronsadals	Territoire intercommunal	AMORCAGE							Suivant le tracé retenu en continuité de la V91	Tourisme	
		Aménagement du pôle Culture Terroir et tourisme	CdC Pays Foyen	ST FOY LA GRANDE	MATURE	X							Revitalisation centres bourgs	
Axe 2 : Valoriser les talents et les compétences	2.1 : Construire une offre éducative et de formation territorialisée	Centre de formation Soudure et Chaudronnerie Castillon La Bataille	CdC Castillon Pujols	Territoire intercommunal	AMORCAGE	X							Emploi - Formation	
	2.2 : Renforcer l'inclusion sociale des plus vulnérables	Résidence étudiante 7/9 rue du Président Wilson	Domofrance (Libourne)	Libourne	AMORCAGE								Habitat et Logement	
		Résidence étudiante place des Martyrs de la Résistance	Domofrance (Libourne)	Libourne	AMORCAGE								Habitat et Logement	
		Résidence étudiante 16 quai de l'Isle	Noalis (Libourne)	Libourne	MATURE		2 006 991 €	90 000	x				Habitat et Logement	
		Opération résidence du Château : travaux de restauration et rénovation énergétique en vue de création d'hébergements saisonniers	Gironde Habitat	Saint-Quentin-de- Caplong	MATURE	X	1 360 299 €	60 000	X			12 k€ / logement envisagé avec une aide régional totale plafonnée à 60k€	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
	2.3 Déployer une offre culturelle diversifiée et accessible	Création d'un Pôle CIRQUE à Galgon	CdC Fronsadals	Galgon	Amorçage	X						Uniquement sur les volets lieu de résidence et salle d'exposition, sous réserve du caractère professionnel des activités.	Culture - Patrimoine	
		Ludomédiathèque	CdC castillon Pujols	Castillon La Bataille	AMORCAGE	X							Culture - Patrimoine	

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
									BP 2023	BP 2024	BP 2025			
Axe 3 : Organiser la résilience territoriale en appui sur les milieux et els ressources du vivant	3.1 Faire de la transition énergétique une réalité territoriale	Equipement du Théâtre le Liburnia d'une boucle magnétique dans la salle de spectacle et du renouvellement progressif du parc matériel lumière pour passer en LED	Libourne	Libourne	AMORCAGE								Culture - Patrimoine	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
	3.2 : Accompagner le développement de l'économie de la valorisation	Méthanisation des boues de la station d'épuration de Condat à LIBOURNE	CALI	CALI	MATURE		4 960 416 €		x			uniquement sur la brique "épuration-injection"	Energie - Climat	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
		Animation de la convention de partenariat SMICVAL – SEMOCTOM-SICTOM Sud Gironde-CDC CONVERGENCE GARONNE – USTOM – Communauté d'agglomération VAL DE GARONNE	USTOM	GRAND LIBOURNAIS	MATURE		95 678.88	60 000	x			Soutien au fonctionnement élaboration du PLPDMA	Energie - Climat	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
		Smicval Market de Libourne	SMICVAL	CALI	AMORCAGE							Projet inscrit au CPER	Energie - Climat	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
	3.3 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial	PAT – Mobilisation du foncier agricole- Formation et installations agricoles - Plan Maraichage	CdC du GSE CALI	GSE CALI	Chantier Clé								Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Eco Parc des Possibles - aménagements multifonctionnels nature, ferme pédagogique et environnement rural partagé, maraichage	Pineuilh	Pineuilh	AMORCAGE	X						Selon usage envisagé aucune intrrvention sur voirie ni jardin	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
INGENIERIE		Chef de projet cohésion territoriale, 0,5 ETP	PETR	GRAND LIBOURNAIS				12 500	x	x	x	Max. 50% pour un 0,5 ETP/an (dépenses plafonnées à 25 000 €)		
		Chargés de mission thématiques, jusqu'à 2 ETP	PETR	GRAND LIBOURNAIS				50 000	x	x	x	Max. 50% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 50 000 €)		
		Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027 , jusqu'à 1 ETP	PETR	GRAND LIBOURNAIS				10 000	x	x	x	Max. 50% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 50 000 €)		

Annexe 3 - Grille communale de densité Grand-Libournais



27/10/2022 15:01:36

1:288 895

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021



Limite de commune

Commune densément peuplée



Territoires de contractualisation 2023 - 2025

Commune de densité intermédiaire



Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

Commune peu dense

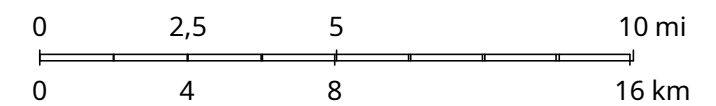


Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine

très peu dense



Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA